

ANNEXE a la délibartion d'approbation du PLU de SOREAC

N°



Liste des Personnes Publiques consultées et ajustements du document avant approbation :

Nom	Date d'envoi LAR	Réponse	Synthèse avis
SDE 65	04/05/2018	14/05/2018	Aucune observation
Préfecture – DLPCT / BCT	04/05/2018	21/08/2018	Hors délai (sup 3 mois) Avis favorable avec une réserve et des recommandations <u>Reserve</u> : Réduire et priorisé les espaces ouverts à l'urbanisation à hauteur de 0.75 ha pour rester dans l'enveloppe des 3ha : - OAP 1 village nord, en continuité du quartier du TOURTOU à Castera-Lou : reclasser en zone A la partie ouest, dans le prolongement de la parcelle B442 de Castera-Lou - OAP 1 : prévoir retrait vis-à-vis des berges du ruisseau OAP3 : reclasser la partie sud en zone AU0 ou 2AU, soit ouvert à l'urbanisation à long terme sous réserve de révision ou de modification du PLU. <u>Réponse mairie Soréac</u> : Il faut savoir que l'arrêté préfectoral permettant la dérogation au principe de constructibilité limitée reprenait ces réserves. La mairie a déposé un recours concernant l'OAP n°1 et plusieurs réunions de travail ont eu lieu à la Préfecture. Suite à ces échanges, un nouvel arrêté, annulant et remplaçant le précédent a été pris et la réserve sur l'OAP n°1 a été supprimé. Suite à ce travail, la mairie a décidé de modifier le zonage comme

			suit : • OAP n°1 : les limites de la zone restent les mêmes, un recul de 10 mètres par rapport au ruisseau est ajouté. • OAP n°3 : la mairie accepte la réserve et reclasse en 2AU la partie sud de la zone. D'une manière générale, les recommandations sont prises en compte dans la mesure du possible et notamment en ce qui concerne la perméabilité des clôtures.
CDPENAF (Au titre de l'élaboration du PLU) : avis favorable avec réserves (C477 et C443) Dérogation L142-5 / Arrêté Préfectoral (Au titre du principe de dérogation préfectorale pour ouverture à l'urbanisation)	04/05/2018	20/07/2018 27/08/2018 (Arrêté 1) 23/10/2018 (Arrêté 2 suite recours mairie)	Avis favorable avec réserves A noter que cet avis n'a pas été reçu en mairie car envoyé à la Communauté de Communes par la Préfecture / DDT (erreur de destinataire) 1/Au titre de l'élaboration du PLU : Avis favorable sous réserve - de retirer la partie ouest de la parcelle cadastrée B36 de l'OAP1 et de prévoir un emplacement réservé pour la création d'une future voie de jonction avec la commune de Castéra-Lou. - de mettre le sud de l'OAP3 correspondant à la partie de la parcelle B329 proposée à l'ouverture à l'urbanisation, en zone AU0 ou 2AU étant précisé que l'ouverture à l'urbanisation de cette zone ne sera possible que lorsque l'ensemble des terrains sur les autres OAP seront urbanisés. 2/ Au titre du principe de dérogation préfectorale pour ouverture

			à l'urbanisation : - Arrêté n°1 (65-2018-08-27-001) : Avis défavorable pour la partie ouest de l'OAP1 et avis favorable pour les autres parcelles sous réserve du classement en AU0 de la partie sud de l'OAP3. Arrêté n°2 (65-2018-08-27-001) suite recours gracieux de la mairie : Avis favorable sous réserve de différer l'ouverture de la partie sud de l'OAP n°3 <u>Réponse mairie Soréac</u> : La mairie prend acte des différents avis et décide, suite à l'arrêté préfectoral n°2, de reclasser en 2AU la partie sud de l'OAP 3.
CONSEIL REGIONAL OCCITANIE	04/05/2018	-	Sans réponse
INSTITUT ADOUR SAGE ADOUR AMONT	04/05/2018	01/08/2018	3 réserves : le rapport de présentation est mis à jour (cartographie érosion diffuse, mention de l'absence de zone humide dans les secteurs ouverts à l'urbanisation et indications sur les mesures de gestion des eaux pluviales).
SDIS 65	04/05/2018	24/05/2018	Indique l'existence du RDDECI
INAOQ	04/05/2018	26/07/2018	Aucune remarque
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HP	04/05/2018	16/05/2018	Aucune observation particulière Souhait de mentions supplémentaires dans le document à titre indicatif
Pays Val d'Adour	04/05/2018	15/06/2018	Aucune remarque
RTE	04/05/2018	01/06/2018	Aucune observation
CCI DES HP	04/05/2018	-	Sans réponse

Chambre des Métiers et de l'Artisanat des HP	04/05/2018	-	Sans réponse
Chambre d'Agriculture des HP	04/05/2018	-	Sans réponse
CCCVA	04/05/2018	-	Sans réponse
SIAEP ARROS	04/05/2018	-	Sans réponse
SPANC PAYS DES COTEAUX	04/05/2018	-	Sans réponse
SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DES COTEAUX	04/05/2018	-	Sans réponse
MAIRIE DE CASTERA LOU	04/05/2018	11/05/2018	Aucune réserve
MAIRIE DE DOURS	04/05/2018	-	Sans réponse
MAIRIE DE LOUIT	04/05/2018	-	Sans réponse
CRPF	04/05/2018	-	Sans réponse
MAIRIE DE BOUILH-PEREUIL	04/05/2018	-	Sans réponse
PETR PAYS DES COTEAUX	04/05/2018	-	Sans réponse

Ajustement du document suite à l'enquête publique :



AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le Commissaire Enquêteur soussigné émet un

AVIS FAVORABLE

au projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de SOREAC

Pas de modification apportée au PLU suite à
l'enquête publique

PREFECTURE DES
HAUTES-PYRENEES

- 8 JUIL. 2019

ARRIVEE